

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE DU JEUDI 04 MAI A 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation : 21 avril 2017

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Sylvie CHEVAILLIER, Nadine COURTIAL, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET et Carole GOUTTE. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Paul TISSOT, Eric VINCENT et Bruno ZMYSLONY.

Membres absents excusés : Madame Stéphanie VIAL (pouvoir à Nadine COURTIAL), Jean-Jacques MURE.

Secrétaire de séance : Corinne PERRET.

1. Convention cadre de gestion temporaire des Z.A.E avec Loire Forez

M. le Maire expose que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré intégralement aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence relative aux zones d'activités économiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération Loire Forez est ainsi compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'ensemble des zones d'activités situées sur son périmètre. En l'absence de définition officielle d'une zone d'activité économique, il est convenu d'approuver la liste des ZAE par délibération concordante la Communauté d'agglomération Loire Forez et les communes.

Pour cela une convention doit être signée entre la CALF et la commune et qui a pour objet de recenser exhaustivement les zones d'activité économiques sur le territoire de la commune et d'organiser leur gestion temporaire jusqu'à la signature des procès-verbaux actant le transfert des biens.

M. le Maire fait lecture de la convention.

Après avoir ouïe l'exposé, les membres du conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pour la gestion temporaire des zones d'activités économiques recensées sur la commune.

2. Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement présentée par la SAGRA SAS à Rivas

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, que la Sous-préfecture nous a envoyé une copie de l'arrêté de mise à l'enquête (du 15 mai au 16 juin 2017) en mairie de RIVAS de la demande présentée par M. le Directeur Général de la SAS SAGRA, dont le siège social est situé lieu-dit « Les Gravières » à RIVAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter (renouvellement + extension) une carrière de sable et graviers, à RIVAS, lieu-dit « Le Lac ».

Comme la commune de VEAUCHETTE se trouve dans un rayon d'affichage de 3 km prévu à l'article 3 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, en plus d'apposer pendant toute la durée de l'enquête les affiches le conseil municipal doit donner un avis sur la demande d'autorisation.

M. le Maire passe à la lecture du Projet intitulé « Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière alluvionnaire » sur la commune de RIVAS (42).

Après avoir ouïe l'exposé, les membres du conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation.

3. Renouvellement campagne Mutuelle Communale

Comme la première campagne a été un vif succès et que nous avons eu des demandes postérieures, il a été décidé qu'elle sera renouvelée au mois de septembre.

4. Questions diverses

Réunion associations de la commune :

La réunion des associations a eu lieu vendredi 28 avril 2017. M. JOURDA, président d'ASSO 42 était présent pour informer les présidents qu'elle exerce deux missions essentielles qui sont :

- la mise en place d'un Point d'Appui Local à la vie associative, c'est à dire un appui, une aide et une assistance à toute association porteuse de projet. Cela comprend aussi l'accès gratuit à des experts (juridique, assurance, communication, relations presse, comptabilité), et à des formations gratuites à destination des bénévoles.
- la promotion à la vie associative, via l'organisation ou la participation à des évènements de type Forum des associations, Foire économique, Trophées des associations etc...

Globalement cette réunion a été appréciée par tous les présidents présents.

Réunion cantonale :

Pour information M. le Maire expose qu'une réunion cantonale aura lieu sur la commune mercredi 10 mai à 18h00 en salle du conseil. Après la réunion une visite du Parc résidentiel de loisirs est prévue.

Parcours de santé :

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de décider d'une date pour la pose des agrès pour le parcours de santé. La date du 10 juin 2017 a été arrêtée.

Visite du barrage de Grangent :

M. le Maire rappelle que la visite du barrage est le 06 mai 2017. Il demande la confirmation du nombre d'élus intéressés.

Réflexion pour le prochain conseil :

M. le Maire demande à tous les membres du conseil municipal d'avoir une réflexion pour la réunion du conseil municipal du mois de juin concernant les TAP pour la rentrée prochaine. Cette réflexion est bien sûr en amont des directives du prochain gouvernement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 1^{er} juin 2017 à 19h00 en salle du conseil